

HSBC Bank Middle East Limited Algeria Business Center Pins Maritimes El Mohammadia 16212, Algiers, Algeria

www.algeria.hsbc.com

# Conditions d'Obligations de Déclaration Fiscale d'HSBC («Conditions »)

Ces conditions sont importantes parce qu'elles expliquent la façon dont nous allons gérer les Renseignements sur les Clients afin de se conformer avec, les obligations de déclaration fiscales du groupe HSBC.

Veuillez attentivement lire ces conditions car elles affectent la façon dont les Renseignements sur les clients sont traités, ainsi que comment et avec qui ces derniers sont partagés et communiqués.

En signant ces conditions, vous convenez que le traitement de vos données personnelles se fera conformément à ces conditions.

Tout consentement, autorisations et permissions que vous nous avez préalablement données concernant vos informations continuerons à être appliquées, outre les consentements que vous nous accordez en vertu de ces conditions.

#### **DEFINITIONS**

Les Termes clés utilisées dans ces conditions doivent avoir les significations suivantes :

- «**Personnes Connectées**» signifie une personne ou entité dont les informations (y compris les Données Personnelles ou les Renseignements Fiscaux) sont fournies par vous, en votre nom, à tout membre du Groupe HSBC ou autrement reçues par un membre du Groupe HSBC dans le cadre de prestation de services. Une Personne Connectée pourra inclure mais sans s'y limiter, tout garant, tout bénéficiaire des fonds, fiduciaire, constituant ou protecteur fiduciaire1, titulaire d'un compte désigné, bénéficiaire d'un paiement désigné, votre représentant, votre agent, ou mandataire, le tuteur ou personne désignée, toute personne avec laquelle vous détenez un compte conjoint, tout titulaire d'une carte supplémentaire, ou toutes personnes ou entités ayant une relation avec vous qui est pertinente pour votre relation bancaire avec le Groupe HSBC.
- "Renseignements sur les Clients" signifie vos Données Personnelles, informations confidentiels, et/ou Informations fiscales et ceux concernant une Personne Rattachée.
- "**Le Groupe HSBC**" signifie collectivement et individuellement, les avoirs d'HSBC Plc, ses sociétés affiliées, filiales, entités associés et l'une de leurs succursales et bureaux, et « que tout membre du groupe HSBC» à la même signification.
- "**Données Personnelles**" signifie tout information relative aux particuliers et entreprises à partir desquelles ils peuvent être identifiés.
- "Services" comprends (a) l'ouverture, le maintien et la clôture de vos comptes bancaires, (b) vous assurer des facilitées de crédit ainsi que d'autres produits bancaires et services, traitement des demandes, évaluation du crédit et de l'éligibilité, (c) ainsi qu'entretenir avec vous l'ensemble de nos relations.
- "Les Autorités fiscales" signifie les autorités des recettes fiscales et monétaires algériennes et étrangères, qui existent actuellement ou qui existeront dans le future.
- "Formulaire de certification fiscale" signifie tout formulaire ou autre documentation qui pourraient être émises ou requises par les autorités fiscales ou par nous-mêmes ou bien par tout membre du Groupe HSBC de temps à autre afin de confirmer votre statut fiscal ou celui d'une personne rattaché.

#### **HSBC Bank Middle East Limited**

<sup>1</sup> Une fiducie se pose dans certaines juridictions où une personne est le propriétaire légal d'un actif (fiduciaire), mais ils détiennent pour le compte d'une autre personne qui a un intérêt en elle et qui en profite (bénéficiaire).



- "Obligation de conformité fiscale" signifie notre devoir, ou le devoir de tout membre du groupe HSBC, de se conformer à toute législation locale en vigueur, traité bilatérale ou multilatérale conclu par le pays dans lequel réside ou opère notre organisation, ou loi réglementation ou directive étrangère, d'un organisme du gouvernement, applicable dans le pays dans lequel réside ou opère notre organisation, ou tout accord signé avec une autorité fiscale conformément à ce qui précède, afin de disposer des Renseignements sur les Clients et/ou la déduction ou la retenue d'impôt.
- «Renseignements Fiscaux» signifie documentation ou information sur votre statut fiscale ainsi que celui relative à une Personne Connectée.
- "**Nous**", "Notre" et "Nous concernant" fait référence à la Banque HSBC Moyen Orient Limité en Algérie.

La référence au singulier inclue le pluriel et (Vice Versa).

# 1. L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS SUR LES CLIENTS POUR DES OBLIGATIONS DE CONFORMITE FISCALES

# **COLLECTE ET PARTAGE**

- 1.1 Vous convenez que nous ainsi d'autres membres du Groupe HSBC peuvent recueillir, maintenir les Renseignements sur les Clients afin de répondre à nos/leurs Obligations de Conformité Fiscale.
- 1.2 Vous convenez que, tout membre du Groupe HSBC et/ou toute personne à qui on communique les Renseignements sur les Clients, si nécessaire ou approprié, transférer ou communiquer les Renseignements sur les Clients conformément à nos/leurs Obligations de conformité Fiscale in ou leur application, notamment la communication au :
  - (a) Autorités Fiscales;
  - (b) Autre membre du Groupe HSBC et les tiers personnes fournisseurs de services (à des fins d'exécution); et
  - (c) Agents de retenue à la source, toute personne agissant pour votre compte, bénéficiaires de versement, bénéficiaires, comptes prête-nom, intermédiaire, correspondants et agent bancaires, chambres de compensation, systèmes de compensation ou de règlement, les contreparties du marché, agents chargé de retenue en amont, référentiels centraux ou d'échange, Bourse, sociétés dans lesquels vous avez un intérêt (lorsque ces titres sont détenus par HSBC pour vous).
- 1.3 Quelle que soit leur localisation, « 1.2 ci-haut » y compris dans les juridictions qui ne disposent pas de lois de protection des données, et qui fournissent le même niveau de protection que la juridiction dans laquelle les Services sont fournis.

# **OBLIGATIONS CLIENT**

- 1.4 Vous convenez promptement à nous fournir les Renseignements sur les Clients que nous pourrions demander afin de satisfaire notre conformité aux obligations fiscales ainsi que les obligations d'autres membres du Groupe HSBC et nous aviser promptement par écrit des changements sur les Renseignements sur les Clients fournis.
- 1.5 Vous vous engager à garantir que toute Personne Connectée dont les Renseignements sur les Clients nous ont été fournis ainsi qu'à tout membre du Groupe HSBC (ou de le faire au moment voulu) et de le notifier, et obtenir son accord, pour collecter, traiter, maintenir, Transférer et communiquer leurs informations comme indiqué dans ces conditions.
- 1.6 Vous reconnaissez et convenez que:
- Lorsqu'un client ne parvient pas à fournir des renseignements sur les Clients que HSBC a requis raisonnablement.
- Si vous, ou une Personne Rattachée, retient ou retire toute dérogation et/ou autorisations dont nous pourrions avoir besoin ou dont pourrait avoir besoin un membre du Groupe HSBC afin de collecter, traiter, maintenir, transférer ou communiquer des Information Client, ou
- relatif, sauf indications contraire requise, à l'Obligation de Conformité Fiscale,

Nous, ou tout autre membre du Groupe HSBC, pourrions :

- Etres dans l'incapacité de fournir des nouveaux services ou continuer à vous fournir une partie ou l'intégralité des Services, et se réserver le droit de mettre fin notre relation avec vous;
- Atteindre toutes conclusions considérés comme étant approprié à votre statut, ou à celui



d'une Personne Connectée, ou toute autre compte ou paiement associé, et prendre des mesures jugées raisonnables, nécessaire pour répondre aux Obligations de Conformité Fiscale, dont, sans limitation, déclarer les renseignements sur les Clients aux Autorités Fiscales, ou montants retenus à la source et payer ces montants aux autorités fiscales, ou

- bloquer, transférer ou fermer vos compte(s) où la loi locale le permet.
- 1.7 Vous convenez que nous ne serons pas responsable à votre égard ainsi qu'à tout autre tierce personne de toute perte résultant de nous ou de tout membre du Groupe HSBC agissant raisonnablement afin de répondre à nos/ leurs Obligation de Conformité Fiscale en rapport avec la prestation de services.

# 2. CONFORMITE FISCALE:

- 2.1 En signant cet accord, vous reconnaissez et convenez que :
- Vous-même, ainsi que toute Personne Connectée, agissant en leur capacité de Personne Connectée (non pas en leur capacité personnelle), êtes entièrement responsables de comprendre et de vous conformer aux obligations fiscales (y compris et sans se limiter au paiement des impôts ou le renseignement des déclarations ou tout autre document requis relatif au payement de tout impôt approprié) dans toutes les juridictions dans lesquelles surgissent ces obligations et relatif à l'ouverture et l'utilisation de compte(s) et/ou des services fournies par HSBC et/ou membres du Groupe HSBC;
- Certains pays peuvent avoir des législations fiscales à effet Extraterritorial (signifiant que ça prend effet dans d'autres juridictions, autre que laquelle dont elle est originaire) indépendamment de votre lieu de résidence, lieu de domicile, nationalité et incorporation ainsi que ceux concernant la Personne Connectée; et
- Ni nous ni tout membre du Groupe HSBC, fournissons du conseil fiscal. Nous vous conseillons de prendre attache avec un conseiller fiscal ou juridique indépendant. Ni nous ni tout membre du Groupe HSBC, sommes responsable du respect de vos obligations fiscales dans toute juridiction dans lesquelles ils surviennent, y compris et sans limitation aux, obligations concernant l'ouverture et l'utilisation de compte(s) et/ou Services fournis par nous ou tout Membre du Groupe HSBC.

## 3. SECRET BANCAIRE

En acceptant ces Conditions, vous nous donnez expressément votre consentement à partager vos renseignements comme décrit dans ces Conditions et vous renoncer expressément à tout droit de confidentialité que vous auriez en vertu du Secret Bancaire, lois et réglementations applicables en Algérie et dans les autres juridictions ("Réglementations et lois sur le Secret Bancaire"). Vous consentez expressément de ne pas nous tenir pour responsable ou tout membre du Groupe HSBC (y compris tout fonctionnaires, le personnel et les agents tiers) en relation avec les « Réglementations et lois sur le Secret Bancaire". Sauf dans le cas où nous aurions agi de façon frauduleuse, ou commit une faute intentionnelle ou négligence grave.

## 4. DIVISIBILITE

Si tout ou partie de ces conditions devenaient illégales, invalide ou inapplicable en vertu de la loi de toute juridiction, qui n'affectent pas la légalité, validité ou la force exécutoire de ces termes dans toutes autres juridictions ou le reste de ces conditions applicables dans ces juridictions.

J'ai lu, compris et accepté les conditions ci-dessus,	
Nom du client:	
Numéro de compte:	
Signature	
Date	